FO ÉNERGIE ET MINES

Communiqué

Décembre 2022

JOYEUX NOËL !!!

Après la volonté de remettre en cause l'âge et les requis pour le départ à la retraite, la volonté de suppression du régime spécial de retraite des Electriciens et Gaziers, les attaques sur notre système de Classification, l'abandon par les employeurs d'une partie de la Restauration Méridienne et la mise au rebut de ses salariés…

Maintenant, une augmentation de 30 % de la valorisation du « tarif agent » au 1er janvier 2023 !

L'avantage en Nature « tarif agent » fait l'objet d'une valorisation afin d'être intégré dans nos revenus et in fine être pris en compte dans le montant des impôts que nous payons.

Alors que les Tarifs réglementés de Vente devraient augmenter de 15 %, ce qui est déjà discutable… nos employeurs et l'état vont sans scrupule revaloriser l'avantage en nature de 30 %.

Ci-dessous un tableau permettant de chiffrer pour chacun l'impact :

Composition du foyer	Avec chauffage			Sans chauffage		
	2023*	2022	2021	2023*	2022	2021
1 personne	1239,68 €	953,60 €	973,90 €	621,4 €	478 €	488,20 €
2 personnes	1773,07 €	1363,90 €	1393 €	885,69 €	681,30 €	695,80 €
3 personnes	1997,45 €	1536,50 €	1569,30 €	995,28 €	765,60 €	782 €
4 personnes	2256,67 €	1735,90 €	1773 €	1125,02 €	865,40 €	883,80 €
5 personnes	2386,41 €	1835,70 €	1874,80 €	1189,76 €	915,20 €	934,80 €
6 personnes ou plus	2516,02 €	1935,40 €	1976,70 €	1254,63 €	965,10 €	985,70 €

*À titre d'exemple, pour un foyer de 4 personnes avec chauffage se situant dans la tranche d'imposition de 26 071 € à 74 545 €, c'est une augmentation des impôts de 156,30 €/an.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org